

FÉVRIER 2024 N.16

Le magazine de Parthenay

qui fait du bien...
et du lien !



Patrimoine :
une richesse à préserver
DOSSIER P.6

Sommaire

4

PROJET

Palais des congrès : place au concours d'architecte



6

DOSSIER

Patrimoine de Parthenay : tous impliqués !

14

COULISSES

Les archives au service du patrimoine



16

CAP VERS LES JO



Ville de Parthenay

Directeur de publication : Jean-Michel Prier
Coordination : Jérôme Chaussoneaux, Pauline Martineau
Rédaction et relecture : Pauline Martineau, Alice Robinet
Mise en page : Rodolphe Robelin
Illustrations : Rodolphe Robelin
Photographies : Alice Robinet, Jérôme Chaussoneaux, Pauline Martineau
Impression : Sipap Oudin
Tirage : 7 000 exemplaires
Distribution : Association AIR





l'édito

À le côtoyer chaque jour, on en viendrait presque à oublier le caractère exceptionnel de notre patrimoine.

Pourtant, **plus de mille ans d'histoire s'offrent quotidiennement à notre regard.**

Avec majesté, les 19 monuments historiques de Parthenay ont su traverser les siècles. Ils ont connu les affres du temps.

Aujourd'hui, ils nécessitent toute notre attention. Entretien ces édifices demande expertise, savoir-faire et financement.

Un ensemble d'acteurs publics et privés sont mobilisés pour prendre soin de ce patrimoine et le magnifier.

Oui, cela prend du temps. Un temps nécessaire pour préserver, voire lui redonner son éclat multiséculaire. Tous les chantiers ne pourront être menés en même temps. Il faut en avoir conscience.

Là où certains pourraient y voir un fardeau, nous, élus de Parthenay, sommes persuadés que c'est une véritable chance qui s'offre à nous, aux habitants et aux visiteurs.

Collectivité, institutions, particuliers, nous avons tous un rôle à jouer pour préserver l'écrin patrimonial de notre ville et faire honneur à cet héritage qui rend Parthenay unique à bien des égards.

Jean-Michel Prieur,
maire de Parthenay
et l'équipe municipale

Le magazine
de
Parthenay
qui fait du bien...
et du lien !

Palais des congrès : place

Le projet de réhabilitation du Palais des congrès est acté. Le scénario tient compte des retours exprimés par les acteurs locaux en réunion publique. Le recrutement de l'architecte va désormais être lancé.

Priorité au cinéma

Composé de quatre salles, le cinéma prendra la place du théâtre et se prolongera à l'arrière du bâtiment actuel, sur le square Robert-Bigot. Il sera accessible de plain-pied par le boulevard de la Meilleraye. Ce nouveau cinéma rayonnera ainsi sur toute la Gâtine et répondra à une demande forte de la population.

Salle culturelle : à l'écoute des acteurs

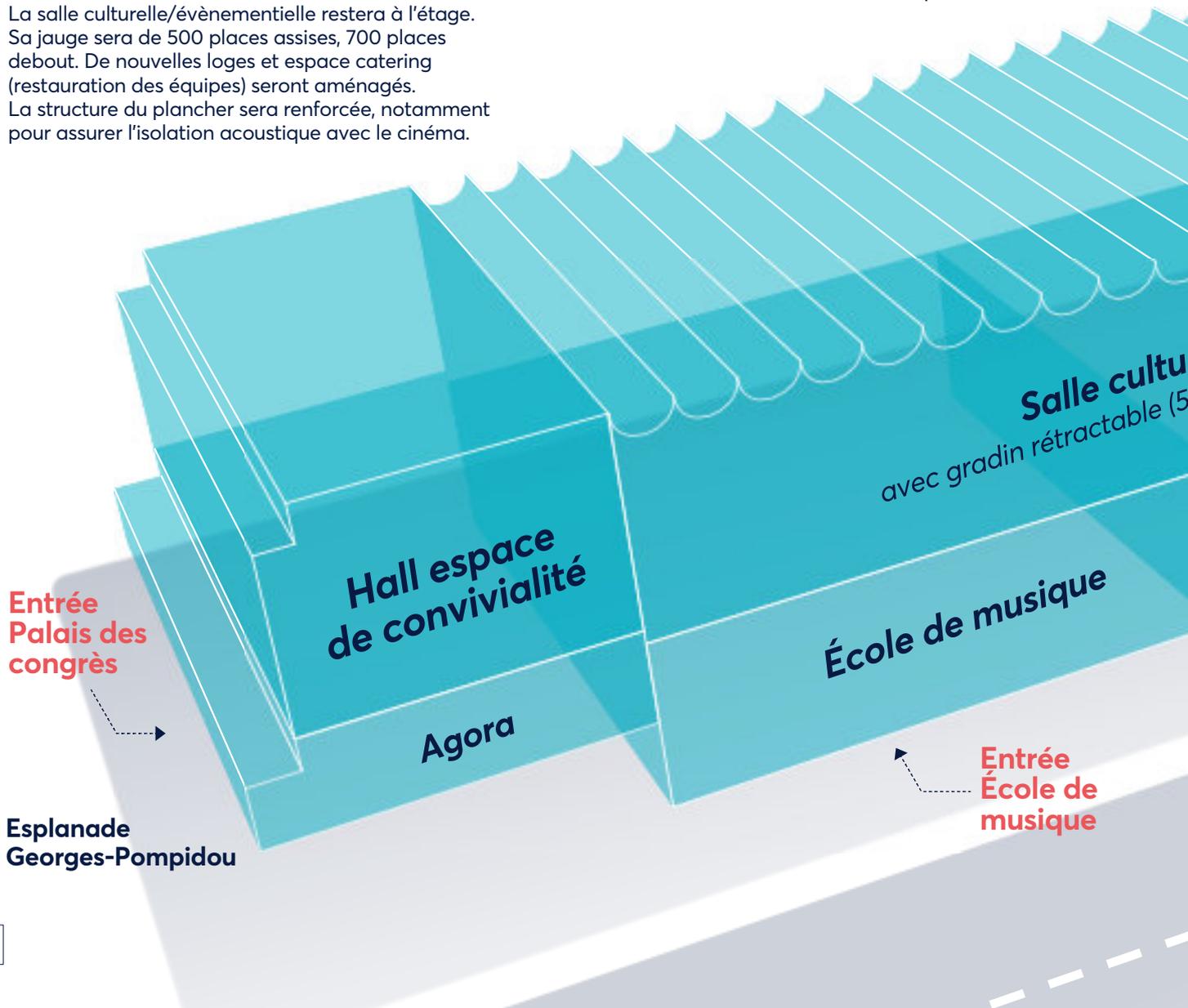
La salle culturelle/événementielle restera à l'étage. Sa jauge sera de 500 places assises, 700 places debout. De nouvelles loges et espace catering (restauration des équipes) seront aménagés. La structure du plancher sera renforcée, notamment pour assurer l'isolation acoustique avec le cinéma.

« Nous avons tenu compte des retours des acteurs locaux, tout en veillant à la faisabilité technique et à l'enveloppe financière », rappelle Pierre-Alexandre Pelletier, adjoint à la culture.

Un projet fiable et finançable

Grâce au travail mené en concertation avec le cinéma, les acteurs culturels et la population, « nous présentons aujourd'hui un projet fiable, phasé et finançable ».

Prochaines étapes : le lancement d'un marché de concours d'architecte, avant la phase d'instruction d'urbanisme et la consultation des entreprises.



au concours d'architecte

11,2

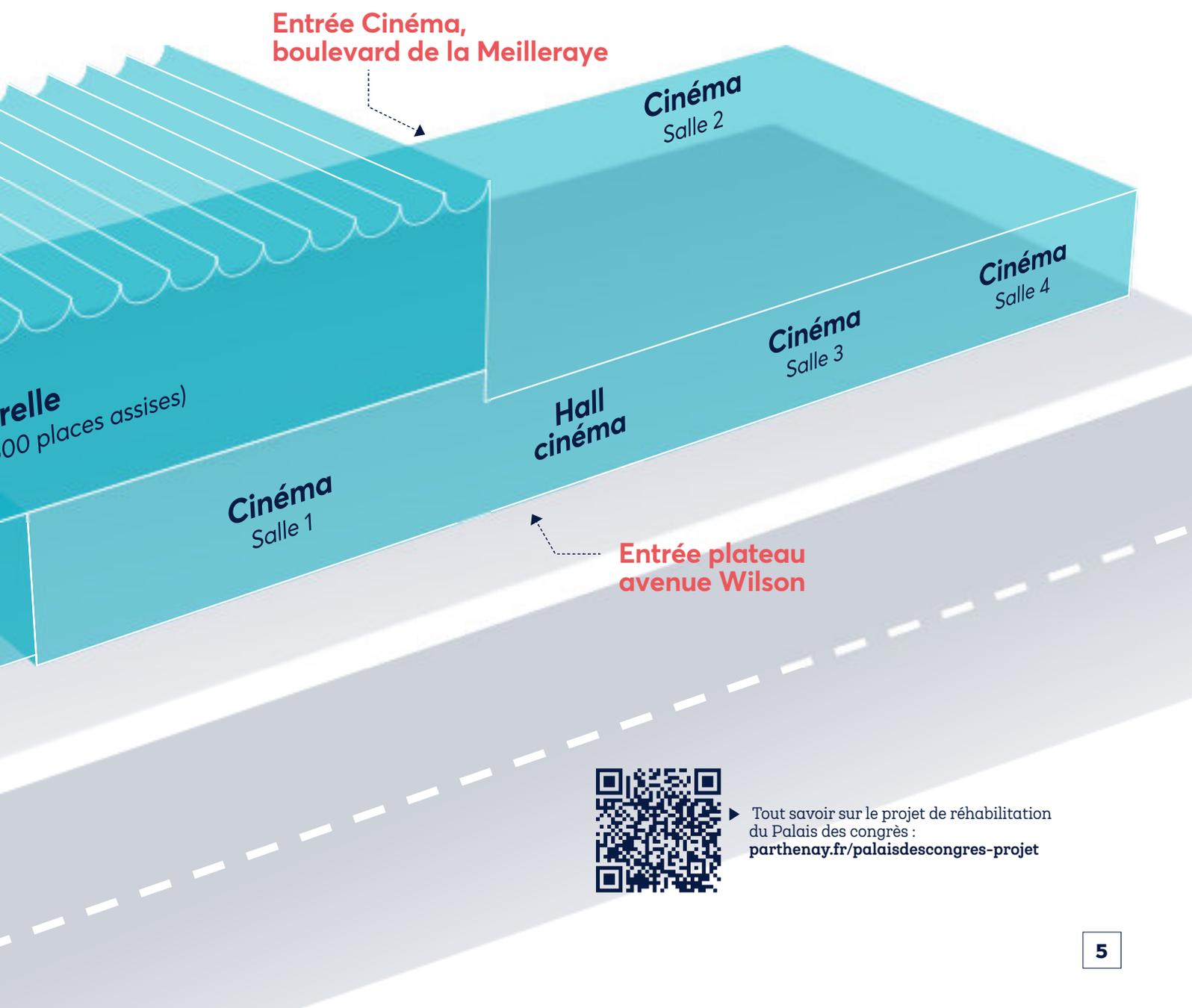
millions d'euros TTC
budget prévisionnel en cours
d'affinement avec différents
financeurs.

Rejoignez le groupe citoyen

Vous souhaitez vous investir dans
le projet, apporter vos idées pour
aménager ces futurs espaces ?

Contactez Karine Farineau, cheffe de
projet pour rejoindre le groupe citoyen.
Un travail va notamment être réalisé
autour du nom du futur équipement.

► Contact : 05 49 71 08 95



► Tout savoir sur le projet de réhabilitation
du Palais des congrès :
parthenay.fr/palaisdescongres-projet

Patrimoine de Parthenay : tous impliqués !

Services de la ville, institutions de l'État,
particuliers : nous avons tous un rôle à jouer
pour protéger notre patrimoine.

Un patrimoine qui fait la richesse et la fierté
de Parthenay, et a pu traverser les siècles
grâce à l'implication de tous au fil du temps.

Aujourd'hui, cet héritage multiséculaire
nous oblige.



Ils veillent sur les monuments historiques

Pauline Berger et Yvan Chansault ont une mission essentielle : veiller sur les monuments historiques de Parthenay.

Pour résister aux affres du temps et continuer d'émerveiller Parthenaisiens et visiteurs, ces joyaux du patrimoine doivent régulièrement être entretenus.

Même si chaque chantier est unique, quand il s'agit d'un monument historique, mon regard est différent » témoigne Yvan Chansault, technicien bâtiment de la ville de Parthenay. « Par exemple, les remparts ont été construits il y a des centaines d'années. Ils étaient là avant nous, ils seront là après nous. L'enjeu est forcément particulier ».

À titre personnel, Yvan confesse une affection particulière pour l'église Saint-Laurent. « J'y suis peut-être davantage attaché, parce que j'ai pu accompagner tout le chantier de restauration, du choix de l'architecte à la réception des travaux en 2019 ! », se souvient-il.

Au sein des services techniques, son travail est de prioriser, planifier et coordonner les différents chantiers engagés par la ville, en fonction des orientations posées par les élus. Un véritable défi, au regard du nombre de chantiers portés par la collectivité !

Des travaux sous contrôle

« Quand il s'agit de travaux qui concernent un monument historique, je suis aussi chargé de préparer les dossiers administratifs », ajoute le technicien.

Constitués d'une notice (descriptif des travaux envisagés), de photos et devis, ces documents sont indispensables pour obtenir l'accord de l'UDAP (unité départementale de l'architecture et du patrimoine, où travaillent les Architectes des Bâtiments de France) qui doit se prononcer avant la réalisation de tous travaux.

Autre prérequis : faire valider le dossier par la CRMH (conservation régionale des monuments historiques), pour obtenir une subvention allant jusqu'à 40% de la somme engagée.

Une gestion à long terme

Pauline Berger, médiatrice au service Musée-Patrimoine, référente « monuments historiques », depuis 2022, est chargée de faire le lien entre la ville et les différentes institutions, afin de faire aboutir les projets.

« Avec Yuan, nous travaillons sur la programmation des travaux jusqu'en 2025, afin de lancer les demandes d'autorisations et de subventions en amont. Par exemple, les subventions doivent être normalement demandées à la CRMH au plus tard au mois de juin de l'année précédant le chantier » précise-t-elle.

En cas d'urgence, les procédures peuvent être assouplies, par exemple lors du chantier mené en 2023 sur la Tour Est de la porte de la Citadelle.

Après des chutes de pierres, provoquées par les dégâts causés par les pigeons ayant gratté les joints de parement, des travaux ont pu être réalisés très rapidement, pour assurer la sécurité des piétons. *« Nous avons pu aller vite car nous sommes en contact régulier avec le CRMH et l'UDAP, et que nous avons les compétences pour mener le projet en interne, grâce aux maçons qui travaillent au service technique »*, souligne Pauline.

La référente monuments historiques est aussi chargée de coordonner les nombreux services de la ville amenés à travailler sur le sujet : urbanisme, police municipale, communication, finances, archives et service patrimoine de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine... Tous ont un rôle à jouer !

« J'apprends en permanence »

Après un an à occuper cette mission, *« j'apprends en permanence, notamment au contact des entreprises spécialisées avec lesquelles travaille la ville. C'est passionnant ! »* s'enthousiasme l'historienne de l'art de formation.

Interrogée sur LE monument historique de Parthenay qu'elle apprécie le plus, Pauline hésite, comment choisir ? *« Ce qui m'a vraiment marquée lors de la visite que j'ai réalisé au début de ma mission, c'est l'intérieur de l'église Sainte-Croix avec ses précieux gisants, dans une atmosphère solennelle et en même temps si apaisante... Mais je dois aussi citer la vue époustouflante que l'on a depuis la porte de la Citadelle ! »*, répond-t-elle.

Finalement : *« au quotidien, c'est le château qui me marque le plus. Je le vois tous les jours par la fenêtre de mon bureau et il me rappelle l'importance de notre mission. Pouvoir se tenir au centre de cette place et imaginer les murs se remonter pierre par pierre, marcher dans les pas de ceux qui, longtemps avant nous, ont foulé ces pavés, et se figurer qu'il reprend vie : c'est magique ! »*. &



Depuis un an, Pauline Berger est la référente des monuments historiques de la Ville de Parthenay.

Les monuments historiques de Parthenay

Les monuments historiques de la commune :

- **Ancienne église priorale Saint-Pierre de Parthenay-le-vieux**, 11^e siècle. Classée en 1846.
- Restes du **prieuré de Parthenay-le-Vieux**, 12^e siècle. Classé en 1929. Propriété de la ville et privée.
- **Église Sainte-Croix**, 12^e-14^e-17^e siècles. Classée en 1994.
- **Chapelle du Rosaire ou des Templiers**, 15^e siècle. Inscrite en 1992.
- **Église Saint-Laurent**, Classée en 1862.
- **Château**, 13^e, 15^e siècle. Classé en 1994.
- **Remparts**, 1^{er} moitié 13^e, 4^e quart 15^e siècle. Il s'agit d'un ensemble mixte de propriétés de la municipalité et de particuliers, classées ou inscrites entre 1885 et 2003 selon les secteurs. Cet ensemble comprend notamment le pont et la porte Saint-Jacques, la Porte de la Citadelle, les remparts et l'enceinte urbaine.
- **Église Saint-Jacques**, 2^e moitié 12^e et 1^{er} moitié 15^e siècle. Inscrite en 1992.
- **Ancienne Chapelle des Cordeliers**, 13^e siècle. Classée en 1984.



- Restes de l'**ancienne église Notre-Dame de la Coudre**, Moyen Age. Propriété d'une association, la façade et le portail appartiennent à la ville. Classement en 1862.
- **Maison au 6 rue de la Vau-Saint-Jacques**, 15^e 16^e siècle. Façades inscrites en 1926.

Les monuments historiques des propriétaires privés :

- **Ancienne église Saint-Paul**, 11^e 12^e siècle. Classée en 1923.
- **Maison au 54 rue de la Vau-Saint-Jacques**, 15^e 16^e siècle. Inscrite en 1926.
- **Maison au 2 rue de la Vau-Saint-Jacques**, 15^e 16^e siècle. Façades inscrites en 1926.
- **Maison 56 rue de la Vau-Saint-Jacques**, 15^e 16^e siècle. Façades inscrites en 1926.
- **Maison au 4 rue de la Vau-Saint-Jacques**, 15^e 16^e siècle. Façades inscrites en 1926.
- **Maison au 50, 52 rue de la Vau-Saint-Jacques**, 15^e 16^e siècle. Façades inscrites en 1926.
- **Ancienne faïencerie**, inscrite en 2020.
- **Propriété et parc du Marchioux**, 19^e siècle. Inscrits en 1948.



C'est quoi, un monument historique ?

Selon la définition officielle, un monument historique est un immeuble (bâti ou non bâti : parc, jardin, grotte..) ou un objet mobilier (meuble ou immeuble par destination) recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger pour son **intérêt historique, artistique, architectural**, mais aussi **technique ou scientifique** afin qu'il soit **conservé, restauré et mis en valeur**.

Inscrit ou classé, quelle différence ?

La loi prévoit deux types de protection : les classés et les inscrits. Sont classés parmi les monuments historiques, « *les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public* ». C'est le **plus haut niveau de protection**.

Sont inscrits parmi les monuments historiques « *les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation* ».

À noter : cette protection peut être **totale ou partielle**, ne concernant alors que certaines parties d'un bâtiment. À Parthenay, c'est le cas par exemple des façades de certaines maisons de la rue de la Vau-Saint-Jacques.

Et le Palais des congrès alors ?

Imaginé par l'architecte deux-sévrien Léon Le Sauter, le Palais des congrès n'est pas un monument historique. Néanmoins, il est emblématique des constructions des années 70 et à ce titre, il fait partie des six bâtiments labellisés « **Architecture contemporaine remarquable** » dans les Deux-Sèvres !

Monuments historiques : chantiers



Reconstruction de la passerelle du château : une priorité

En mauvais état et fermée depuis le printemps 2023, la passerelle d'accès au Château doit être reconstruite, il s'agit d'une priorité de la municipalité, qui a été inscrite au budget 2024. Elle sera reconstruite à l'identique, et permettra à nouveau l'organisation d'événements (soirées du patrimoine, FLIP, etc) sur la place du château.



Réparer les dégâts provoqués par la tempête Gérard

En janvier 2023, le passage de la tempête Gérard a fait tomber un arbre, derrière l'ancien poste de la police municipale de Parthenay, à proximité de l'Hôtel de ville. Cet arbre a endommagé une portion de remparts dans sa chute, et se trouve toujours sur place, car il est difficilement accessible.

La ville va faire appel à une entreprise pour le dégager, avant que les remparts ne fassent l'objet d'une reprise. Ces travaux doivent être réalisés en 2024.



Contrôle généralisé des toitures

Pour vérifier l'état des toitures des monuments historiques appartenant à la ville, la municipalité envisage de faire appel à une entreprise pour réaliser des prises de vue aérienne grâce à un drone. Cette opération devrait être programmée au courant du printemps 2024.



La campagne de dé-végétalisation se poursuit

Les végétaux comme le lierre peuvent fragiliser les bâtiments anciens en s'infiltrant dans les jointures. Il est donc indispensable de réaliser régulièrement des campagnes de dé-végétalisation, ce que font les agents des espaces verts tout au long de l'année.

Quand il s'agit de bâtiments moins accessibles, des chantiers spécifiques sont programmés. En 2023, le pont Saint-Jacques, la Tour d'Harcourt et les remparts environnants ont ainsi été nettoyés. Cette campagne se poursuivra cette année sur d'autres monuments.



iers à venir et travaux à l'étude



L'Eglise Saint-Pierre bientôt rouverte

Depuis le décès en 2020 de Joseph Renaudeau, historique gardien des clefs de l'église Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux, l'édifice était fermé aux visites. Le service musée-patrimoine travaille actuellement à la réouverture de l'église romane du XI^e siècle, première construction de Parthenay à avoir été classée au titre des monuments historiques en 1846.

Cette réouverture pourra se faire avec la participation d'habitants du quartier qui en géreront les clefs, après signature d'une convention avec la mairie. Une seconde convention concernant l'utilisation d'une partie du prieuré comme lieu de stockage par les associations doit également être ratifiée.

L'église devrait à nouveau ouvrir ses portes aux visiteurs dès la fin du printemps 2024 !



L'Eglise Sainte-Croix : un financement à construire

En 2021, la municipalité a été contrainte de fermer l'Église Sainte-Croix au public après la découverte de décollements d'enduits à l'intérieur de l'édifice, qui menaçaient de tomber sur les visiteurs.

S'agissant d'un monument historique classé, une étude de diagnostic a été commandée auprès d'un architecte en chef du patrimoine, un pré-requis obligatoire et coûteux (22 380 euros TTC, subventionnés à 40% par l'État).

Ce diagnostic a été remis à la municipalité un an plus tard, en septembre 2022, et comprend une estimation prévisionnelle des travaux à réaliser. Leur montant est très élevé : il s'établit à plus de 2,5 millions d'euros, pour les travaux de restauration intérieure, incluant des travaux de maçonnerie et sur les peintures murales. Ces travaux pourraient être subventionnés jusqu'à 40% par le ministère de la Culture, mais le reste à charge pour la municipalité est encore trop élevé.

Ces travaux ne sont aujourd'hui pas planifiés, et ne seront pas réalisés au cours des années à venir. Des options sont à l'étude pour sécuriser les lieux.



« **Soyez précis lors de votre prise de contact** », recommandent **Nadine Carvalho et Vincent Touchard, du service urbanisme,**

Travaux et patrimoine : l'urbanisme vous accompagne

En raison de la richesse patrimoniale de Parthenay, des règles particulières d'urbanisme s'appliquent dans de nombreux secteurs. Avant d'entreprendre des travaux, faites-vous accompagner !

Le saviez-vous ? Si vous habitez à moins de 500 mètres d'un des 19 bâtiments inscrits ou classés au titre des monuments historiques à Parthenay, l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France est indispensable, avant d'entamer des travaux, quelque soit leur nature. L'ABF doit donner son avis « *même pour une réfection de toiture ou l'installation de panneaux photovoltaïques* » souligne Vincent Touchard responsable du service urbanisme, foncier et habitat, à la ville de Parthenay.

Étant donné la densité de monuments historiques dans la ville, le recours à l'ABF « *concerne au moins 60% des parcelles de la ville* ». Avant d'entamer des travaux dans Parthenay, il est donc vivement recommandé de prendre rendez-vous avec le service urbanisme pour éviter les déconvenues.

Le secteur sauvegardé, unique dans les Deux-Sèvres !

Autre spécificité de Parthenay, dans le cœur médiéval de la ville : le secteur sauvegardé ou « site patrimonial remarquable ». Dans cette zone, le PLU (plan local d'urbanisme) ne s'applique pas. Pour protéger le patrimoine bâti ancien, notamment la centaine de maisons à pans de bois, une réglementation spécifique est en vigueur : le plan de sauvegarde et de mise en valeur.

« *La protection ne concerne pas simplement l'extérieur, mais, en fonction des bâtiments, l'intérieur également* », précise Vincent Touchard.

Si cela peut paraître contraignant, « il s'agit du seul secteur sauvegardé de toutes les Deux-Sèvres, c'est un privilège pour notre ville », rappelle l'urbaniste. « Lorsqu'on y achète un bien, il faut avoir conscience que c'est une chance, qui implique des devoirs... ».

« On construit au-delà de soi »

« La réglementation n'est pas là pour embêter les gens » plaide le responsable du service urbanisme. « Bien sûr, elle peut aussi avoir une visée fiscale, mais notre préoccupation est d'abord le vivre-ensemble et l'intérêt général de la préservation du cadre de vie. »

« Par exemple, en ce qui concerne le périmètre des 500 mètres autour des monuments historiques, on considère que ces bâtiments ont leur intérêt dans un contexte qui les met en valeur. On imagine mal l'église romane de Parthenay-le-Vieux entourée de buildings ou de bâtiments agricoles ! C'est la conception française de l'urbanisme », illustre-t-il.

Plus généralement, « il faut prendre conscience qu'on construit au-delà de soi-même : l'acte de construire n'est pas neutre, il dépasse souvent la vie des gens qui font des travaux. En protégeant le patrimoine, les arbres, les paysages, nous nous opposons à une approche à court terme, qui vise souvent la rentabilité avant tout. Nous sommes là pour amener d'autres préoccupations ». &

Les périmètres de protection bientôt réduits

« Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, nous sommes en train d'affiner les périmètres de protection, pour qu'ils ne soient plus arbitraires, avec ces fameux 500 mètres, mais correspondent davantage à la réalité urbaine ». « D'une manière générale, il y aura une réduction des emprises concernées », annonce Vincent Touchard.



► Vous avez un projet de travaux ? Renseignez vous sur parthenay.fr/urbanisme/travaux

TÉMOIGNAGE :

Vous aussi, faites-vous aider par la Fondation du Patrimoine !



Jean-Sebastien Foussard et Stéphanie Coulais, habitants du quartier Saint-Paul.



Installés depuis sept ans au cœur du quartier Saint-Paul, nous avons pu, en 2020, acheter la maison voisine pour agrandir notre habitation. Il s'agissait d'un bâtiment inoccupé depuis longtemps, où nous allons réaliser de gros travaux, notamment la rénovation de la façade (ravalement et changement des huisseries).

Nous sommes très attachés à notre quartier et soucieux de ne pas le dénaturer. Mais aussi contraints de respecter certaines règles, en raison de la proximité de l'Eglise Saint-Paul, classée aux monuments historiques. C'est pourquoi nous avons fait appel à une architecte pour élaborer notre projet, et le faire valider par l'urbanisme et l'Architecte des Bâtiments de France.

En parallèle, nous avons lu dans le magazine de la ville qu'il était possible de solliciter une aide de la Fondation du Patrimoine. L'obtenir a été très simple : nous avons contacté Myriam Allard, référente de la Fondation du Patrimoine en Gâtine. Elle est venue visiter la maison et découvrir notre projet. Elle nous a ensuite encouragés à remplir une demande d'aide, qui nous a été accordée rapidement

Notre maison n'a rien de particulier, c'est surtout en raison de sa localisation que nous avons pu en bénéficier, et des choix réalisés pour nos travaux, par exemple des huisseries en bois plutôt qu'en PVC.

Quand le chantier sera terminé, en 2024, nous allons pouvoir profiter d'une réduction d'impôts de 50% du montant des travaux, dont le coût total, pour la façade, s'élève à 16 000 euros. Des économies qui nous permettront de financer d'autres travaux !

C'est important de souligner que cette aide ne se limite pas aux châteaux ou aux demeures exceptionnelles ! Il ne faut pas hésiter à se rapprocher de la Fondation du Patrimoine.

► Contactez **Myriam Allard**, déléguée territoriale pour la Fondation du patrimoine au **06 27 34 28 96**.

Archives de Parthenay : l'histoire au service du patrimoine



Raphaël Supiot, Pascal Alonso et Julie Redon gèrent le service des Archives de Parthenay.

Gardiens de l'histoire de Parthenay, les trois agents du service des Archives et leur apprentie veillent sur des milliers de documents, photos, journaux anciens, etc. Ils sont régulièrement chargés d'enquêter sur le patrimoine bâti de la ville.



Le rôle des Archives est de « *collecter, classer, conserver et communiquer* » les documents historiques, ou amenés à le devenir, indique Raphaël Supiot, responsable du service des Archives de la ville de Parthenay.

Photos, documents administratifs divers, journaux, etc. Au total, les archives représentent plus de deux kilomètres de métrage linéaire de documents, auxquels il faut ajouter plus de 380 000 fichiers numérisés conservés sur des serveurs !

« Nous participons aussi ensuite à la valorisation des archives, par exemple dans le cadre de l'élaboration du parcours des tombes remarquables du cimetière de Parthenay, ou bien lors d'expositions organisées par le Musée de Parthenay », souligne Raphaël Supiot.

Enrichir les projets de travaux

Au quotidien, les agents des Archives sont souvent contactés pour rassembler des informations concernant les bâtiments anciens de Parthenay.
« Par exemple, le service urbanisme peut avoir besoin des vues anciennes d'une rue pour étudier une demande de permis de construire » précise l'archiviste.

Dans le cadre de la planification de travaux, « nous tentons d'apporter le plus d'éléments aux architectes et aux opérateurs pour enrichir leur projet » résume-t-il. Autre exemple : « nous avons récemment rassemblé des documents pour retracer l'historique de la chapelle de l'ancien hôpital à la demande de son acquéreur, le vitrailliste Cyril Deschamps. »

Dans le même contexte, les services techniques de la ville font également appel aux Archives.
« Pour le projet de rénovation de la passerelle du Château, nous avons retrouvé les documents concernant les travaux menés il y a 25 ans » raconte l'archiviste.

« Il y a un côté Sherlock Holmes dans la recherche ! »

Les journalistes et les chercheurs sollicitent aussi l'aide des Archives pour alimenter leurs articles et travaux.

Il arrive également que des particuliers soient simplement curieux de connaître l'histoire de leur maison. Ainsi, « nous avons été contacté par un commerçant de la rue Jean-Jaurès, un coiffeur qui s'est installé dans une bâtisse du 15^e siècle et souhaitait en savoir plus sur l'histoire de ce lieu.



Le plus vieux document conservé par les Archives est un parchemin datant de 1291, qui comporte le sceau de la cour des seigneurs de Parthenay

Dans les Archives, j'ai retrouvé des documents qui indiquent qu'il y a eu une longue tradition de coiffeurs installés au même endroit, alors que ce n'était plus le cas lors de son installation » s'amuse Julie Redon, assistante archiviste. Une redécouverte pour celle qui apprécie « le côté Sherlock Holmes » de son travail ! &

► Contact et informations : parthenay.fr/archives-municipales



Les Archives abritent aussi une bibliothèque dédiée à l'histoire locale, très consultée par les chercheurs.

Cap vers les Jeux olympiques

Quels athlètes cap-verdiens s'entraîneront à Parthenay cet été ?

Du 12 au 23 juillet, les athlètes de la délégation du Comité olympique cap-verdien se prépareront à Parthenay et en Gâtine, avant de monter à Paris pour participer aux Jeux olympiques.

À ce jour, le Comité olympique est assuré de la qualification pour les Jeux olympiques d'athlètes dans deux disciplines :
En athlétisme (un homme au 100 mètres ou marathon), et en natation (un homme et une femme).

D'autres athlètes se préparent activement en vue d'obtenir leur qualification. Les chances de qualification sont bonnes, notamment pour :

- une judokate - 52kg
- une boxeuse - 66kg

Et peut-être cinq boursiers olympiques en qualification potentielle via les classements.

Des espoirs existent aussi en :

- Escrime - fleuret
- Beach-volley
- Lutte masculine

La majorité des qualifications seront confirmées en avril.

Jeux paralympiques

Aujourd'hui, le Comité paralympique est assuré de la qualification d'athlètes dans deux disciplines :

- Athlétisme javelot (un homme)
- 200 ou 500m (une femme)

La visite de la délégation de Parthenay-Gâtine au Cap-Vert a été l'occasion de faire le point sur la venue des athlètes avec les Comités olympiques et paralympiques cap-verdiens sur la venue des athlètes cet été.



ques Paris 2024 !



Un Parthenaisien arbitre aux JO !

Une véritable fierté pour Parthenay ! Philippe Commère, entraîneur du Club athlétique parthenaisien a été sélectionné pour être un des juges de la compétition d'athlétisme aux Jeux Olympiques Paris 2024.

La Ville de Parthenay le félicite pour cette nomination et le soutiendra pendant la compétition.

Lettre d'information Parthenay-Gâtine, Terre de jeux : *abonnez-vous !*

Vous souhaitez rester informés sur les évènements sportifs et Terre de jeux 2024 à venir sur le territoire ?
Suivre le relais de la flamme olympique périscolaire ?
Suivre la qualification des athlètes cap-verdiens pour les Jeux olympiques ?

Chaque mois, recevez par courriel les informations Parthenay-Gâtine, Terre de jeux 2024 et Cap-Vert.

A promotional poster for a newsletter. The background is dark blue with red and white concentric lines. The text is in white and red. It says 'RECEVEZ CHAQUE MOIS PAR EMAIL LES INFORMATIONS PARTHENAY-GÂTINE TERRE DE JEUX 2024 ET CAP-VERT'. Below this is a QR code with blue and red arrows pointing to it. At the bottom, it says 'ABONNEZ-VOUS !' and provides the URL 'PARTHENAY-GATINE.FR/TERREDEJEUX2024/LETTRE'. There are also logos for 'PG' and '20 TERRE DE JEUX 24'.



Bienvenue aux nouveaux petits Parthenaisien-nes !

En 2023, 64 enfants ont vu le jour à Parthenay. La Ville adresse ses chaleureuses félicitations à leurs parents !

Ausayd, Aston, Auguste, Aissata, Alba, Adèle, Alice, Adama, Axelle, Aslan, Camille, Clémence, Cléo, Djibril, Djahmely, Erwan, Eden, Eve, Elissa, Faynoudine, Gabriel, Gabin, Gloria, Hadja-Sona, Hanaë, Ismaël, Iréti, Iman, Imany, Joshua, Kahila, Kaïs, Krotoumou, Llyès, Lisandro, Lévon, Léa, Lucien, Mako, Magna, Maysane, Mahina, Malik, Maylann, Moeen, Mia, Marilou, Marceau, Mélya, Nathan, Natay, Nahla, Naya, Noa, Raëne, Suzanne, Tizyano, Twiggi, Thymaël, Yoan, Yana

Les Fêtes de Pentecôte 2024 auront bien lieu !

À la suite de la décision du Comité des Fêtes de se retirer de l'organisation des Fêtes de Pentecôte 2024, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine prend le relais.

Rendez-vous du 17 au 20 mai, sur le thème du sport et des Jeux Olympiques. Les Fêtes de Pentecôte garderont l'esprit populaire et les animations qui les caractérisent, en particulier la cavalcade, les espaces de convivialité comme les buvettes et les restaurants, une animation musicale, ou la fête foraine...

L'organisation de ce week-end festif en 2024 est et sera une priorité pour les mois à venir afin de réunir habitants et associations du territoire.

La Communauté de communes, en lien avec la Ville de Parthenay, mobilise ses services pour assurer l'organisation, en lien avec des acteurs locaux.

Un programme sera prochainement présenté.



Elections européennes : inscrit sur les listes électorales ?

Les élections européennes se tiendront le **dimanche 9 juin 2024** pour élire les représentants français au Parlement européen.

Pour voter à Parthenay, vous devez être inscrit sur les listes électorales de la commune.

Vous n'êtes pas inscrit ? Vous êtes installés depuis peu à Parthenay ? Vous avez déménagé ? Vous êtes invité à mettre à jour votre inscription sur les listes électorales.

Comment ?

- Avant le 3 mai 2024
- sur internet : inscriptionelectorale.service-public.fr
- ou auprès de l'accueil de la mairie, au 2, rue de la Citadelle

Pensez à vous munir de :

- un justificatif de votre identité (par exemple votre carte nationale d'identité)
- un justificatif de votre lien avec la commune de vote (par exemple votre facture d'électricité comme justificatif de domicile).

Envie d'en savoir davantage sur l'Union Européenne ? d'échanger sur le thème de l'Europe ?

Rendez-vous du 2 au 28 mars pour participer aux troisièmes Rencontres Citoyennes « 500 millions d'Européens, et moi, et moi, et moi ! »

► Tout le programme : jeparticipe.parthenay.fr

Des travaux de modernisation à la **salle Diff'art**



Visite du chantier à la salle Diff'art fin janvier, en présence du sous-préfet Lucas Turgis.

Depuis décembre, des travaux se déroulent dans la salle Diff'art, qui avait besoin d'un rajeunissement et devait s'adapter à de nouveaux besoins.

Certains espaces sont rénovés voire revisités :

- amélioration des conditions d'accueil des artistes avec de véritables loges et un espace pour se restaurer,
- amélioration des conditions de sécurité et d'accessibilité avec la création d'un sas de sécurité, la mise en accessibilité et à neuf des sanitaires pour le public,
- création d'un espace supplémentaire de stockage pour permettre notamment le stockage du matériel son et lumière,
- réfection de l'espace atelier.

Artistes et publics verront donc leurs conditions d'accueil s'améliorer. Les bénévoles et salariés de Diff'art pourront évoluer dans de meilleures conditions.

Le public pourra retrouver sa salle de concert le 16 mars prochain.

Ce projet s'inscrit dans la politique de soutien à la pérennisation de l'offre culturelle sur notre territoire. Il permet de maintenir l'activité du lieu et de penser à son évolution dans les années à venir.

Les coûts des études et des travaux s'élèvent à **167 557€ TTC**. Des subventions ont été sollicitées : le Centre national de la musique (30%) et la Région Nouvelle Aquitaine (20%).

Espace d'expression de la minorité

Chers parthenaisiennes, parthenaisiens

En tout premier lieu, nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour l'année 2024, qu'elle soit dynamique et ambitieuse.

La presse nous informe le 30 janvier que le projet phare de la majorité est enfin visible, La REHABILITATION DU PALAIS DES CONGRES !! Ce projet finalement ressemble à tout ce qui a été réalisé depuis des années : on met des pansements sur ce qui existe alors que le souhait il nous semble était de construire en maintenant la façade, on est loin de ce que la majorité a promis lors des réunions publiques. UNE SURPRISE : l'école de musique COMMUNAUTAIRE est intégrée au projet, le vent a tourné ... Le coût avoisine les 11 millions d'euros !!

Suite à de nombreux départs depuis le début de la mandature tous services confondus, nous nous interrogeons sur la gestion et la souffrance du personnel.

Le mal être du personnel, les réorganisations, les déménagements envisagés, ne permettent pas la sérénité au sein des services en l'absence de réflexions et de concertations préalables. La question se pose au sein des équipes, du transfert de l'état civil en dehors de la mairie, alors que ce projet avait été partagé avec les agents qui avaient tous été force de propositions.

En 2024, M. Le maire a annoncé le 15 décembre que des parthenaisiens seront tirés au sort pour critiquer...

Un des axes est le cadre de vie, les balades urbaines ne suffisent pas semble-t-il, l'équipe de la majorité devrait se promener plus souvent dans notre ville : elle y verrait des poubelles qui débordent, des ronds points et des rues mal ou non entretenus, des barrières qui sont tombées. Sujets que nous signalons régulièrement.

Nous restons attentifs et à votre écoute sur tous les thèmes qui concernent Parthenay.

L'équipe de la minorité : Béatrice Largeau, Karine Hervé, Laurence Verdon, Jean-Luc Bardet, Joël Denis.

Rencontres Citoyennes

2024

« 500 millions d'Européens.
et moi, et moi et moi ! »

★ du 2 au 28 mars ★

Conférences • projections • exposition

Gratuit

jeparticipe.parthenay.fr
jeparticipe@parthenay.fr
05 49 71 08 87



Retrouvez toutes les manifestations sur le site parthenay.fr

Une question, une suggestion au sujet du magazine : communication@cc-parthenay-gatine.fr / 05 49 64 85 26